

Caen, le 12 février 2019

### Chers membres\*,

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale de  
 l'association cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Caen   
qui se tiendra au temple, 19 rue Mélingue 14000 Caen,

le 9 mars 2019, à 17h00.

L’assemblée générale est l’occasion d’aborder l’ensemble des questions liées à la vie de notre paroisse. N’hésitez pas à apporter vos interrogations, vos motifs de satisfaction et vos propositions d’amélioration.

Afin de ne pas empiéter sur le temps de l’AG, l’émargement débutera à 16h30. L’ordre du jour est joint à cette convocation.

En cas d’empêchement, vous pouvez donner votre pouvoir à un autre membre (un pouvoir par personne). Il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de le lui remettre. Si vous ne savez à qui donner votre pouvoir, vous pouvez laisser vide la seconde plage à remplir.

A l’issue de l’assemblée générale, un repas sera partagé. Venez avec entrée ou dessert…

Le rapport moral est disponible au temple et sur Internet :

[www.eglise-protestante-unie.fr/caen-p40473](http://www.eglise-protestante-unie.fr/caen-p40473)

Il est transmis sur simple demande auprès de la Présidente.

***\**§2 – Membres :** Les membres de l’Eglise locale ou de la paroisse qui désirent être membres de l’association cultuelle doivent en faire la demande écrite au conseil presbytéral. Ceux qui sont inscrits sur la liste des membres de l’association cultuelle sont appelés à participer fidèlement au service de l’Evangile et à la vie matérielle et financière de l’Eglise ainsi qu’à son gouvernement. »

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Bon pour pouvoir

Je soussigné ..... ..... .... .... donne pouvoir à .... .... .... .... pour me représenter à  
l'Assemblée Générale de l'association cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Caen  
le 9 mars 2019